

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 456

Artikel: De-ci, de-là

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262002>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La conception de l'humanité et la démocratie

Notes prises à la conférence de M. Nafé, professeur à l'Université de Berne, à l'Assemblée générale de Frauenfeld.

Après avoir défini qu'il n'entendait pas nous entraîner des formes extérieures de la démocratie, mais bien de sa conception de l'humanité, et chercher à nous montrer l'homme dans la démocratie, le distingué conférencier, dont le travail fourmille d'idées intéressantes, impossible à résumer en quelques lignes, s'attachera à l'idée de liberté qui est en somme inséparable de celle de la démocratie, et déterminera son rôle dans le passé et le présent.

On peut se demander si, du fait des circonstances actuelles, ces libertés chèrement acquises ne doivent pas être diminuées, parce qu'il semble, à première vue, qu'en fait mauvais usage. Les feux de la patrie n'éclaireront plus suffisamment l'avenir, et peut-être pourra-t-on trouver, hors de la démocratie, un idéal qui soit meilleur que celui de la démocratie?...

Non, car le véritable idéal démocratique, tel qu'il s'est révélé dans l'histoire de l'humanité, ne saurait être séparé d'elle sans être transformé et déformé.

De grands hommes ont voulu le bonheur de leurs peuples en ayant de ce bonheur une conception fort différente. Les révolutionnaires anglais du XVII^e siècle ont élevé l'homme au-dessus de sa situation antérieure en augmentant ses libertés, tandis que Frédéric II n'a conçu le bonheur de son peuple que par l'absolutisme. La Révolution française, s'inspirant de Rousseau, a voulu l'homme libre, elle aussi, et cette idée de liberté, inséparable d'une vie meilleure pour l'individu et pour les peuples, a été chantée par des poètes, défendue par des philosophes. « Un homme libre ne se laisse jamais éloigner de

l'idéal qui lui convient », disent-ils sous diverses formes.

Enfin, le XIX^e siècle a reconnu qu'au-dessus des Etats était l'humanité, et pour toute la génération du début du siècle le mot *liberté* a signifié le meilleur de toute chose.

Cette liberté si fortement défendue, si ardemment souhaitée, consiste d'abord en ce droit de liberté de pensée et de parole, et dans le droit des peuples de se gouverner eux-mêmes. C'est la *république* qui est l'expression politique de la liberté qu'on la convoit alors. Avec la liberté, la bonté, l'intelligence, l'amélioration de la nature primitive, peuvent s'épanouir; le progrès dans l'harmonie et le bien est possible. C'est la raison des revendications constantes des XVII^e et XVIII^e siècles, et nous, Suisses, ne fûmes pas les seuls ni les derniers à nous réjouir de notre liberté. L'ayant acquise, nous pûmes diriger sur d'autres points nos préoccupations, nous pûmes songer au bien de l'humanité et au développement des idées humanitaires.

Ce serait toutefois une erreur de croire que la liberté a amené le paradis pour tout le monde; après avoir été complète, excessive même, elle diminua plus tard; la société, en s'organisant sur des bases nouvelles, avait compris qu'il fallait de l'ordre, une limitation, une organisation de la liberté; cela, pour le bien même des peuples et des individus (inspecteur des fabriques, limitation du travail, interdiction de certains travaux aux femmes, interdiction du travail des enfants, etc.). Et cette liberté contrôlée est supérieure à la liberté absolue, génératrice d'abus.

Malheureusement, les peuples entendent par liberté, non seulement le bien qu'ils en retirent, mais le mal qu'ils ont à supporter dans un Etat nécessairement imparfait; d'où il se fait que la liberté a apporté avec elle la notion de combat, de lutte (lutte des classes, luttes entre les individus, pour l'acquisition de la richesse, pour la vie, contre la crise, etc., etc.), dépendant que, d'autre part, se développent une activité intelligente, des notions d'entraide, de progrès, notions de

fendues par tous les nobles esprits de tous les Etats en vue d'une humanité meilleure, jusqu'à la grande guerre et jusqu'au traité de Versailles qui marqua le début d'une ère nouvelle.

Pour la première fois, on songe à changer l'ordre établi depuis 150 ans; on développe les idées d'internationalisme, de tolérance, de pacifisme; c'est l'aube de la démocratie politique. Une grande partie de la génération actuelle en juge différemment, ce qui ne veut pas dire qu'elle ait raison. Mais quoi qu'on puisse penser, il n'en demeure pas moins que le peuple et l'Etat doivent être si parfaitement liés, si confondus, qu'ils doivent être inseparables l'un de l'autre. Tout le passé de notre pays s'identifie avec l'idéal démocratique et humanitaire, et nous ne saurons diriger nos regards ailleurs que vers le grand avenir démocratique. Les femmes constituent d'importantes réserves pour la démocratie, qui peut et doit avoir recours à leurs capacités. La place qu'elles occupent n'est pas seulement importante en raison de leur apport matériel, mais bien davantage encore par la situation morale qu'elles ont. Il serait regrettable que les femmes se désintéressent de la démocratie et le devoir des hommes est de se préoccuper de ce qui manque à nos femmes afin de leur accorder; car ce serait introduire l'humanité dans la démocratie (droit de vote).

Certes, nous n'avons pas encore atteint le but, mais nous connaissons le chemin pour y parvenir. Le visage de la démocratie n'est pas, pour la jeunesse actuelle, le même que pour la génération précédente, mais, ce qu'il faut comprendre c'est que l'*idéal* lui-même est inattaquable. Nous devons garder de la démocratie du passé tout ce qui a fait ses preuves; et, en l'épurant, nous préparerons un avenir meilleur à nos descendants (révision de la Constitution); mais la répudier, serait notre mort.

Cette belle conférence, bien imparfaitement résumée ici, fut vivement applaudie et goûteuse de tous les assistants.

L.-H. P.

les femmes de certains pays, tels le Japon, le Portugal, la Yougoslavie. Puis, la contribution des époux aux charges du ménage et le paiement par le mari de la pension alimentaire donnèrent lieu à un long entretien, car si la majorité des législations prévoient cette obligation, comment, dans la pratique, forcer un mari qui se dérobe à verser ce qu'il doit à sa femme séparée ou divorcée et à ses enfants? Ce problème de l'abandon de famille préoccupe à juste titre, on le sait, non pas seulement les féministes, mais aussi les travailleurs sociaux, preuve en est le fait qu'il est inscrit à l'ordre du jour de l'une ou de l'autre des sessions du Comité de protection de l'enfance de la S.D.N. Le rapport présenté par Mme Grinberg au Congrès d'Istanbul signale le fait que certains pays estiment avoir trouvé la solution en décrétant des peines d'emprisonnement contre le mari et père récalcitrant (France, Portugal, Egypte).

Et la résolution suivante fut adoptée successivement par la Commission et par le Congrès à l'unanimité:

1. Que la femme mariée qui travaille puisse, en tous pays, disposer librement de son salaire.

2. Que:

(a) Le non paiement, en vertu d'une décision de justice, d'une pension alimentaire due, soit au cours du mariage, pour participation aux charges du ménage, soit par jugement de séparation de corps, ou postérieurement à la dissolution du mariage, par divorce, soit considéré, pour celui qui y est contraint, comme constitutif d'une infraction à la loi comportant une sanction pénale;

(b) Le jugement ordonnant le paiement d'une pension alimentaire soit exécutoire en tous pays, quel que soit le lieu où il ait été rendu;

(c) L'Alliance demande à la Société des Nations de faire figurer au programme de ses travaux l'étude d'une Convention internationale relative au paiement des pensions alimentaires et au délit d'abandon de famille.

(A suivre.)

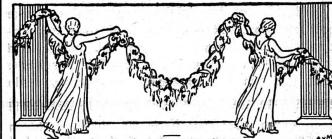
E. Gd.

prostitution n'étant plus reconnue en Espagne comme un moyen licite de vivre».

Ce même décret établit aussi le traitement obligatoire des malades vénériens par un médecin privé pour les personnes aisées, dans des centres gratuits pour des indigents, et l'hospitalisation forcée des malades récalcitrants. Il est bien dommage que pareilles mesures administratives, que l'expérience a prouvé inefficaces, diminuent la portée très grande à tous points de vue de cette décision d'abolir la réglementation.

Une Exposition de fin d'année à l'Ecole Ménagère de Genève

Ce fut une jolie et intéressante promenade que nous fit faire la directrice de l'Ecole, à tra-



A travers les Sociétés

Maîtresses ménagères.

L'Association vaudoise des maîtresses d'enseignement ménager, fondée en 1924, groupant 42 membres actifs et 13 auxiliaires, a tenu son assemblée générale annuelle ce printemps, à Lausanne, sous la présidence de Mme Jaton (Aigle). Elle a décidé son affiliation au Cartel vaudois des Associations féminines, discuté son concours à la Commission créée par le Cartel commandant d'Hygiène sociale et morale en faveur de la rationalisation des arts ménagers. Elle a entendu avec un vif intérêt un travail conscientieux de Mme L. Comte, avocate à Lausanne, sur: *Ce que nos jeunes filles devraient connaître en matière de droit usuel.*

Car le programme des écoles ménagères vaudoises prévoit un cours facultatif de droit usuel, cours qui n'est pas donné, car les maîtresses ménagères ne sont pas préparées pour le donner. Il est pourtant évident que de futures ménagères doivent être renseignées sur les droits et les devoirs de l'épouse, sur l'union conjugale, sur les droits relatifs aux enfants, sur les devoirs à l'égard des parents âgés, sur les baux, les conventions de toutes sortes qu'elle peut être amenée à signer, etc.

Mme Comte, qui depuis dix ans s'occupe du bureau juridique de l'Union des femmes, y a vu défilé tant de misères, tant de malheureuses, qu'elle sait les difficultés que rencontrent les

vers les salles où l'on peut suivre, degré par degré, l'habileté croissante des jeunes mains savamment dirigées, depuis les premières classes jusqu'à celle de perfectionnement, les dernières ayant déjà leurs clientes, toutes dénotant le scrupule du travail bien fait, avec méthode, avec conscience.

On s'étonne des résultats obtenus là même où les élèves, occupées de multiples façons par l'instruction d'autres matières, ne disposent que de deux ou quatre heures par semaine pour manier les tissus, et nous avons admiré, entre autres, en première année, une charmante robe vaporuse de jeune femme en organdi bleu et blanc.

Tous les travaux à l'aiguille sont dignement représentés, mais les vêtements pour dames et enfants, à côté de la lingerie, forment la note dominante. On insiste avec raison sur la perfection de la coupe, les ornements variés, où la broderie, et les jours, et tous les points difficiles,

femmes dans la vie courante, les problèmes qu'elles doivent résoudre. Elle était donc bien qualifiée pour traiter ce sujet.

Au repas qui suivit, M. P. Perret, conseiller d'Etat, chef du département de l'Instruction publique, tout en admettant qu'hommes et femmes doivent recevoir l'instruction civique, a ajouté qu'un cours de droit usuel, ce serait beaucoup. Les classes de garçons n'ont pas encore cet enseignement.

S. B.

Une audition de dictée à l'Union des Femmes de Genève.

Un salon rempli à s'écraser, une petite scène arrangée avec le goût le plus exquis, des jeunes filles en toilettes claires, le cœur battant d'émotion, des fleurs à profusion, tel est le local de l'Union des Femmes un jour d'audition des élèves de Mme Fumet, professeur de dictée.

Le public, toujours si nombreux, sait bien qu'il jouera d'un régal littéraire, tant au point de vue du choix des poèmes que de la manière si vraie et fine dont ils sont dits. Que ce soit du dramatique, du léger, du descriptif ou du sentimental, l'intonation est toujours simple et juste. Le professeur a su faire comprendre l'idée à l'élève. Il faudrait tout citer; c'est malheureusement impossible; disons seulement que ce fut un vrai succès, pour les élèves, et pour le professeur, qui, année après année, offre gracieusement ses cours à l'Union des Femmes de Genève.

M. Ch.

Exposition d'ouvrages d'élèves au Foyer de l'Ecole d'Etudes sociales de Genève.

En dix lignes qui me sont accordées, il n'est guère possible de relever les mérites de chacune, et pourtant, que d'habileté et de patience dans les résultats tangents des cours de confection, de lingerie, qui ont été suivis par les exposantes durant l'année scolaire! Robes, ensembles, manteaux, des chapeaux même, — et quels dessous variés, pimpants, sans oublier les utiles reprises et rac-

et les incrustations du plus heureux effet, donnant comme une signature personnelle à chaque pièce, ne viennent qu'après comme degré d'importance.

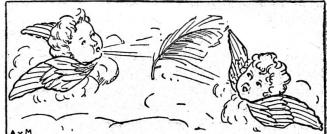
Jupes, blouses, robes simples ou élégantes, tailleur, ensembles avec petit sac, dessous raviissants, costumes pour enfants, — il y a de tout. On a même introduit la chemise d'homme comme travail nouveau, ainsi que les draps.

La ligne, le goût, l'invention se révèlent là dans les genres les plus divers. Il y a les classes de broderie où s'exécutent les créations de Mme Mathey de l'Etang, par exemple cette charmante frise moyen-âgeuse pour cheminée, avec des châtelaines chevauchant des coursiers qui semblent vivre; classes d'ailleurs qui n'oublient pas le côté pratique et l'utilisation ingénieuse des moindres bouts de toile. Il y a les classes libres encore, avec, entre autres, des nappeurs au point de Palestina, et un fort beau store en filet et Venise... Que de choses on voudrait mentionner!

Il y a également les classes de dessin et celles de cuisine, ces dernières représentées par des pâtisseries et des glaces.

La tournée des étages achevée, on demeure pleine de respect devant cet effort et cette réussite.

M.-L. P.



DE-CI, DE-LA

Séance de danse.

Dans la Salle des « Amis de l'Instruction » (Genève), Mme Latour-Lepp, professeur de danse, élève de P. Duprez, de l'Opéra, a réuni autour de ses élèves et d'elle-même un nombreux public d'invités le vendredi 28 juin.

Petites filles, jeunes filles, jeunes femmes ont dansé toutes à tour, isolées ou par groupes, une pensée musicale, et Mme Latour elle-même s'est produite à maintes reprises, Bach, Rameau, Chopin et surtout Debussy inspirant ses mouvements et ses attitudes. Il y eut aussi du violon et du piano pour animer cette jolie soirée où, pour le plaisir des yeux, on vit encore beaucoup de costumes variés — création de Mme Latour.

M.-L. P.

Chez les Soroptimists.

Le dimanche 16 juin, le Soroptimist-Club de Genève eut le plaisir d'accueillir le Club de Grenoble, ainsi que trois déléguées du Club de Lyon, puis Mme Chapuis, présidente de l'Union des Soroptimist-Clubs de France, et Mme le docteur Chartier, du Club de Nice.

Nos hôtes visitèrent le Bureau International du Travail, sous la conduite de Mme Thibert, et la S.D.N., guidées par Mme Colin. Un déjeuner fort animé fut donné à la Perle du Lac. Au dessert, Mme le docteur Bertrand, président du Club de Genève, souhaita la bienvenue à nos hôtes, et fit ressortir la nécessité toujours plus grande pour les femmes de se solidariser. Mme Bondallaz rappela la réunion de l'an dernier aux bords du lac du Bourget, qui fut le début d'agréables relations entre nos Clubs, et démontre que par-dessus les frontières, les femmes, qui toutes poursuivent le même idéal, savent se rencontrer.

Mme le docteur Gautier, présidente du Club de Grenoble, répondit en termes fort aimables, et la série des discours fut clôturée par un discours d'une belle envoiée de Mme Chapuis, dont la parole aisée et vibrante charma l'assistance. L'après-midi se termina par un thé chez un de nos membres, Mme Hartmann, qui mit gracieusement à notre disposition la magnifique propriété qu'occupe au bord du lac, près de Chambéry, son pensionnat de jeunes filles « La Marjolaine ». Là, dans un décor ravissant, nous étions tous à loisir échanger des idées, nouer des amitiés, et l'heure du départ sonna trop tôt pour nos amies, qui nous donnèrent rendez-vous chez elles l'an prochain.

A. B.